
TRAVAIL SOCIAL HORS MURS

REFERENTIEL OPERATIONNEL *Mission, Contexte, Mandat, Outils, Organisation*

NOTE : CE DOCUMENT DOIT ETRE COMPLETE PAR LES EQUIPES (DIAGNOSTICS ET SPECIFICITES SELON LES TERRAINS)

Ce texte est une synthèse des différents textes de référence encadrant le travail social hors murs tel que pratiqué à la FASE.

| | |
|---|-----------|
| I/ INTRODUCTION | 3 |
| II/ PRINCIPES ET MISSION DU TRAVAIL SOCIAL HORS MURS | 4 |
| MISSION | 4 |
| PUBLIC CIBLE | 4 |
| CHAMP D'ACTION ET HORAIRE DU TRAVAILLEUR SOCIAL HORS MURS | 4 |
| PRINCIPES REGISSANT LA MISSION | 5 |
| ETHIQUE DU TRAVAIL SOCIAL HORS MURS | 6 |
| CHAMPS D'INTERVENTION ET MANDATS PARTICULIERS | 6 |
| POSTURE PROFESSIONNELLE | 6 |
| MODES D'ACTION | 7 |
| III/ DIAGNOSTIC | 8 |
| IV / LE PARTENARIAT | 9 |
| V/ LES OUTILS | 10 |
| PRESENCE DE RUE | 12 |
| SPORT POUR TOUS | 13 |
| LOCAUX EN GESTION ACCOMPAGNEE | 14 |
| « PETITS JOBS » | 15 |
| CHANTIERS EDUCATIFS | 16 |
| COURS – STAGES | 17 |
| LOCAL EN ACCUEIL LIBRE | 18 |
| PARTICIPATION ET SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS | 19 |
| SEJOURS DE RUPTURES | 20 |
| ACCOMPAGNEMENT PROJETS | 21 |
| SOUTIEN INDIVIDUEL | 22 |
| VI/ ORGANISATION : | 23 |
| GROUPE DE PILOTAGE | 23 |
| ORGANISATION INTERNE | 23 |
| DOCUMENTS PRODUITS | 24 |
| VII/ ANNEXE | 25 |
| 1/ LISTE DES REpondANTS | 25 |
| 2/ FINANCEMENT | 26 |
| 3/ CONVENTION DE PRET DE LOCAUX | 27 |

I/ INTRODUCTION

Ce document a pour but :

de fournir une vision synthétique des missions et de l'organisation du travail social hors murs (ci après TSHM) tel qu'il est pratiqué dans le cadre de la fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (ci-après FASE),

de servir de texte de base dans le cadre de l'élaboration des protocoles de collaboration entre la FASE et les communes en ce qui concerne le travail social hors murs.

Ce texte s'inscrit dans l'ensemble des textes et règlements en vigueur à la FASE, notamment la loi J611, la charte cantonale des centres, le règlement de la Fondation, la CCT ainsi que le règlement et le mandat TSHM. De plus il sert de base à l'élaboration des autres textes opérationnels du TSHM comme les cahiers des charges, les canevas des rapports d'activité ou les plans d'action.

Au sein de la FASE, le travail social hors murs est considéré comme une fonction particulière de l'animation socioculturelle. Introduite dans le canton de Genève à la fin des années 1990, la fonction de travailleur social hors murs s'est passablement développée depuis. Pour des raisons de facilité de langage, le mandat de travail social hors murs est appelé « le travail social hors murs » ou le TSHM. De la même manière, les animateurs(trices) socioculturels(les) avec mandat de travail social hors murs sont appelé(e)s travailleurs(euses) sociaux(ales) hors murs ou TSHM.

Pour faciliter la lecture on utilisera donc ici le TSHM pour désigner le mandat et les TSHM lorsqu'il s'agit des professionnel(le)s de terrain.

Même si ce texte vise à décrire au mieux les spécificités du fonctionnement du TSHM il est primordial de comprendre qu'il est mis en place de manière coordonnée et complémentaire à l'action des centres de loisirs et de rencontre.

III/ PRINCIPES ET MISSION DU TRAVAIL SOCIAL HORS MURS

Le travail des TSHM s'inscrit dans le cadre global des actions de la FASE et agit en complémentarité des actions mises en place par les centres.

Mission

D'observation :

- S'insérer dans un espace local
- Observer la réalité sociale pour pouvoir en témoigner
- Expliquer et proposer des actions aux différents partenaires

D'action :

- Etre en lien avec les jeunes en situation précaire
- Mettre en lien jeunes et adultes
- Faire le relais entre jeunes et institutions
- Permettre aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir utiles, reconnus et soutenus
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation précaire

Public cible

Le rôle du dispositif TSHM est de répondre au mieux aux besoins et demandes sociales des jeunes présents sur la commune ou le quartier âgés de 12 à 25 ans. L'action du TSHM est concentrée sur les problèmes que les jeunes rencontrent, bien qu'elle puisse également être mobilisée pour intervenir sur les problèmes que les jeunes posent.

Afin de prévenir les ruptures et les situations problématiques le TSHM se pratique également dans le cadre de l'intervention précoce et de ce fait est en lien avec l'ensemble des jeunes.

En relation avec le chapitre « mandats particuliers » l'âge et le public cible peuvent être adaptés aux spécificités locales.

Champ d'action et horaire du travailleur social hors murs

Le champ d'action du travail "hors murs" peut être défini soit de manière géographique (quartier, commune, ville, région, milieu urbain ou rural, etc.), soit en fonction des personnes visées. Dans cadre des règles de travail de la FASE, le travailleur social hors murs (TSHM) assure une présence régulière dans son champ d'action et adapte ses horaires de travail en fonction des heures de présence des personnes visées. Il veille à être facilement et simplement accessible.

Principes régissant la mission

Souplesse, mobilité et adaptabilité des actions

La force et l'avantage du Travail Social Hors Mur résident aussi dans la souplesse, la mobilité et l'adaptabilité de ses actions. Son rôle privilégié d'observateur des réalités sociales lui permet de proposer rapidement des pistes de réflexions afin de susciter un échange par rapport aux problèmes des populations concernées. Dans la durée : soit son action répond ponctuellement aux besoins des populations concernées et disparaît lorsqu'elle n'a plus de raison d'être ; soit son action perdure, se structure et s'autonomise. Après avoir évalué la viabilité et la pertinence de l'action menée avec les populations concernées, le Travailleur Social Hors Mur a pour principe de favoriser une autonomie de plus en plus importante des personnes concernées dans la gestion des projets, et de s'en retirer progressivement. Il veille toute fois à garder une palette d'actions suffisante pour pouvoir s'ancrer dans son territoire.

Réseau Interinstitutionnel et partenariats

Le Travailleur Social Hors Mur conduit son action en collaboration et en partenariat avec les institutions publiques, les services communaux, les associations, les travailleurs sociaux, les employeurs publics ou privés, etc. Ne pouvant agir seul il doit connaître parfaitement le réseau socioculturel régional. Après une analyse détaillée des situations et du contexte socioculturel, il conseillera et orientera les populations concernées vers les différents services ou personnes adéquats.

Libre adhésion des populations concernées

Ce principe offre aux populations concernées la totale liberté d'adhérer aux propositions du TSHM et impose à ce dernier de respecter leurs choix. Les populations concernées rejettent parfois certaines institutions ou en sont exclues. Le TSHM tente de comprendre ce malaise ou ce rejet avant de proposer un projet en adéquation avec les besoins des populations concernées. L'objectif est de (re)mettre en liens les individus et les institutions. Il a également pour but que la parole de la population soit entendue et prise en compte.

Absence de mandat nominatif

Les populations et les personnes avec/pour lesquelles travaille le Travailleur Social Hors Mur ne sont pas désignées par une instance (judiciaire, sociale ou administrative). L'absence de mandat nominatif offre une plus grande liberté d'action au Travailleur Social Hors Mur mais ne signifie pas pour autant une absence de mission bien définie.

Respect de l'anonymat des populations concernées

L'absence de mandat nominatif et la libre adhésion des populations concernées induisent le respect de l'anonymat. Cela signifie que toute personne peut entrer en relation avec les TSHM sans avoir à donner son identité. Le Travailleur Social Hors Mur construit donc avec les populations concernées une relation de confiance visant à recueillir leur adhésion. La question du secret de fonction est décrite plus loin.

Ethique du Travail Social Hors Murs

L'essence même du Travail Social Hors Murs s'inscrit dans une démarche éthique basée sur :

- les situations vécues par les personnes concernées
- le respect de l'autre en tant que sujet
- une action visant à permettre aux personnes d'atteindre un plus grand degré d'autonomie et incluant leur participation active
- le souci de ne porter aucun jugement sur les situations rencontrées

Champs d'intervention et mandats particuliers

En fonction des réalités locales et des champs d'intervention, des mandats particuliers, pour autant qu'ils n'entrent pas en conflit avec les principes qui régissent la mission du TSHM, pourront être définis avec les partenaires concernés et soumis à la validation de la FASE.

Posture professionnelle

Les employé(e)s TSHM FASE adoptent une posture professionnelle en toute circonstance. Ils(Elles) tissent des liens professionnels avec les jeunes, ce qui implique de l'empathie mais aussi de la distanciation, de la confrontation et l'absence de parti pris.

Les employé(e)s FASE travaillant en tant que TSHM respectent les directives FASE, notamment celles relatives à l'encadrement et à la sécurité des activités, au devoir de fonction en matière de dénonciation des délits et crimes poursuivis d'office. Ils(Elles) respectent le protocole FASE-Police. Pour le surplus, le secret de fonction s'applique.

Ainsi, si un jeune confie à un(e) employé(e) de la FASE une information à caractère sensible pouvant entraîner des suites judiciaires, ce(tte) dernier(ère) doit informer l'intéressé qu'il devra alerter sa hiérarchie afin que le Secrétaire général de la FASE prenne les mesures qui s'imposent au regard de la loi et de la protection due à toute personne victime d'un délit ou d'un crime mettant en cause son intégrité physique et sexuelle.

En ce qui concerne les possibilités de partager le secret de fonction entre travailleurs sociaux appartenant à différentes institutions, la directive FASE relative au sujet s'applique. Pour rappel, le secret ne peut être partagé qu'entre travailleurs sociaux s'occupant de la même situation, et pour autant que cela soit dans l'intérêt de l'enfant/du jeune.

Modes d'action

Les modes d'action sont déterminés par le contexte dans lequel se déroule chaque intervention. On distingue trois grands domaines :

- l'immersion dans l'espace local et la présence dans la rue et les lieux publics.
- l'intervention collective, la médiation et l'action communautaire sur le plan local.
- le suivi éducatif et l'accompagnement individuel.

III/ DIAGNOSTIC

La notion de diagnostics est importante. C'est sur la base de ceux-ci, commune par commune, région par région, qu'il sera possible de mettre en évidence les nouvelles problématiques sociales à prendre en considération, les éventuels manques à combler et, par conséquent, les priorités à établir et les synergies à renforcer ou développer. Les diagnostics peuvent être multiples en fonction de l'échelle d'analyse (ville, quartier, immeuble) ou des problématiques étudiées. Il s'agira dès lors d'essayer d'avoir un diagnostic partagé par le plus grand nombre possible.

L'objectif à atteindre est ici de mettre en évidence les problématiques qui devraient être considérées comme prioritaires en abordant notamment les points suivants.

- Description du territoire
- Population
- Principales problématiques
- Acteurs présents sur le territoire

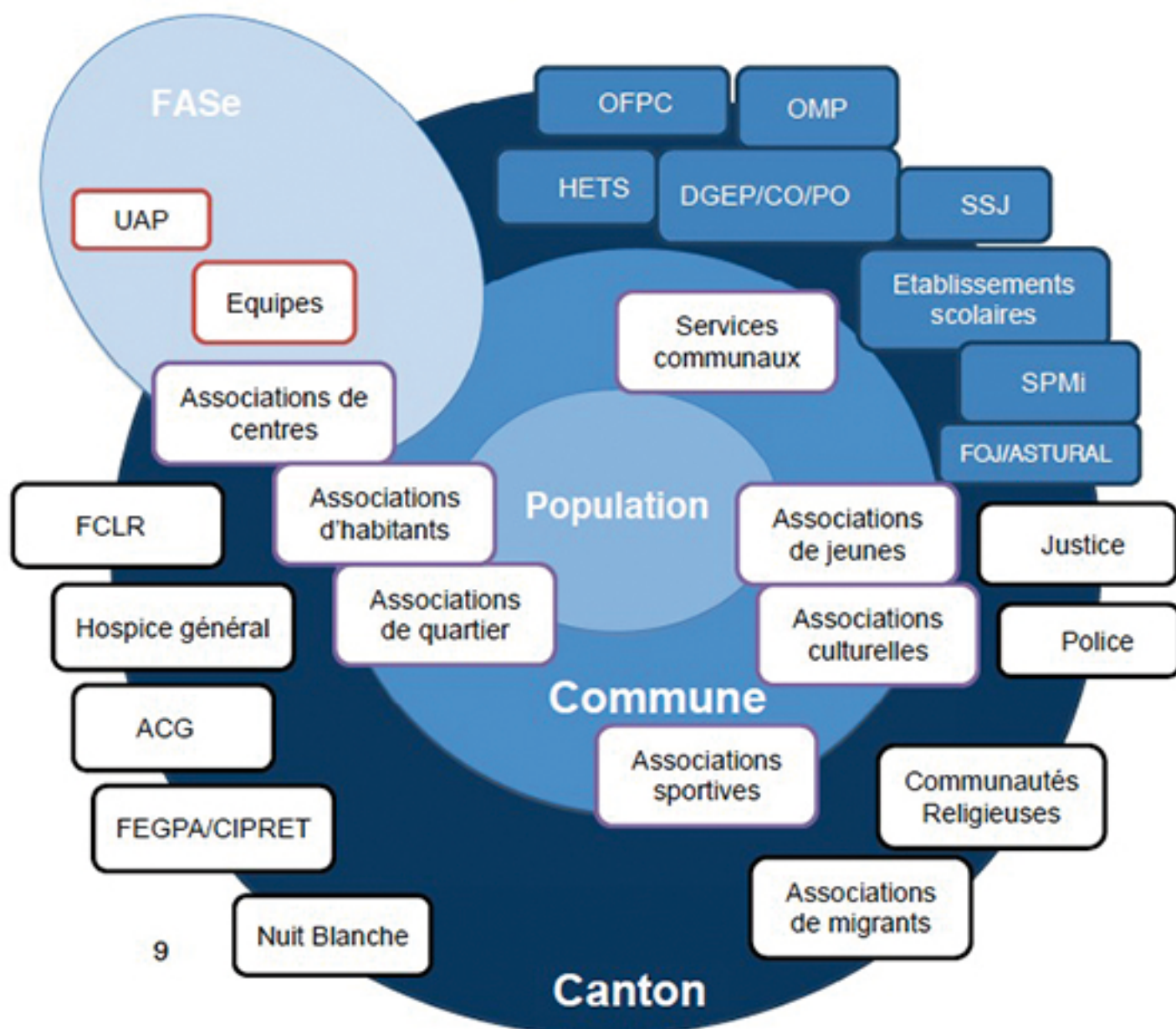
IV / LE PARTENARIAT

L'action auprès des jeunes nécessite un travail en réseau et en partenariat. C'est pourquoi cela suppose de la part des TSHM une bonne connaissance de l'environnement et une étroite collaboration avec les partenaires, des séances d'informations et de réflexions nécessaires à l'évolution des pratiques auprès des jeunes.

Les objectifs poursuivis sont :

- Etre connu et maintenir un lien avec les partenaires
- Agir en complémentarité et en coordination avec les partenaires en lien avec les actions de TSHM (centres, SPMi, UAP, Services Communaux...)
- Conduire des actions transversales
- Accroître la connaissance des dispositifs (EQIP, GSI...)
- Informer, conseiller et orienter les jeunes auprès d'un(des) partenaire(s)
- Mettre en lien les jeunes avec les institutions
- Développer des savoir-faire et une mobilisation supplémentaire
- Contribuer à l'élaboration des politiques sociales locales

Le partenariat opérationnel est dense. Il correspond précisément aux collaborations entretenues de manière active et régulière.



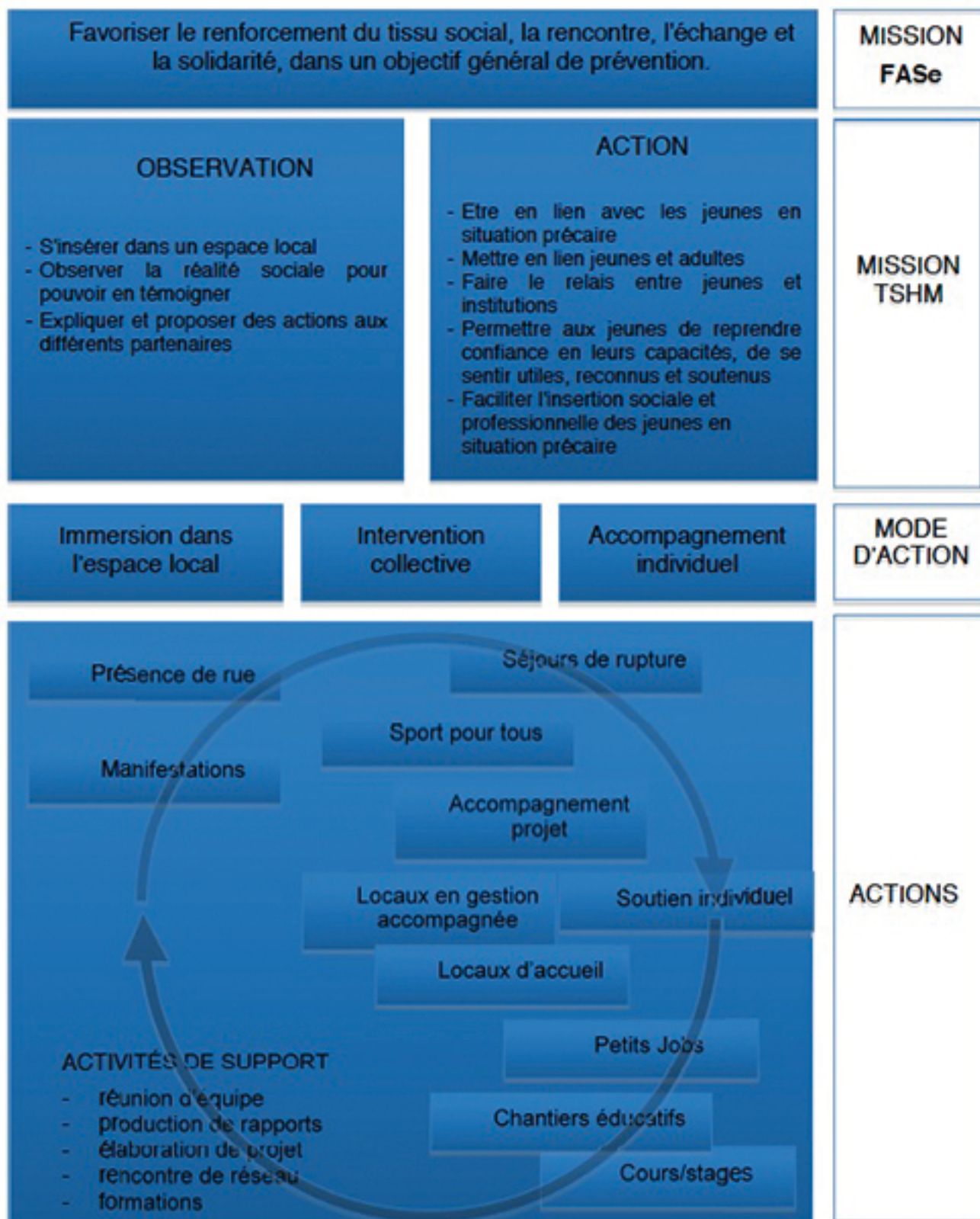
V/ LES OUTILS

La diversité des outils utilisés constitue un véritable support éducatif et relationnel, mobilisable par et pour les jeunes. Ces outils ne sont pas une finalité mais un moyen favorisant l'expression et le développement de l'individu. Ils permettent de faire émerger des compétences, des ressources et de les mettre en valeur.

Il ne s'agit pas ici d'outil dont le TSHM aurait le monopole. Comme cela a été évoqué dans l'introduction ces outils sont à envisager dans un contexte plus large de collaboration, notamment avec les centres.

Ces outils sont bien évidemment mis en place en fonction du diagnostic social local et sont soumis à évaluation. L'évaluation se fait notamment grâce aux rapports d'activité et lors des groupes de pilotage.

Le tableau présenté à la page suivante vise à montrer comment ces différentes actions s'inscrivent dans le cadre global d'intervention des TSHM. Il s'agit d'une vision schématique qui ne doit pas faire oublier les liens existants entre les différentes actions.



Présence de rue

Description

Renforcer et maintenir une présence de proximité en s'immergeant pour créer du lien : la présence de quartier est un moyen d'aller à la rencontre et d'établir une relation avec les jeunes de la commune (jeunes et adultes). C'est en effet, à partir de cette démarche « d'aller vers à échéances régulières » que la relation se tisse, que des besoins sont repérés et que des demandes peuvent émerger. Pour cela, il faut déceler les habitudes des jeunes, les places où la rencontre est rendue possible.

La présence auprès des jeunes, dans leur milieu, est donc un élément essentiel de l'action des TSHM. Le premier travail d'une équipe qui prend contact avec un quartier consiste à « s'immerger » dans ce nouvel espace, à la fois pour se faire connaître, mais également pour s'imprégner de tout ce qui constitue l'environnement des jeunes.

Pour favoriser les rencontres et partager des moments conviviaux les TSHM peuvent utiliser divers « outils/matériels » (matériel de prévention, minibus, triporteur, vélos) en fonction du contexte et de l'action menée

Le rythme et la fréquence des tournées peuvent varier selon les besoins locaux, notamment en soirée et weekend, l'actualité, les saisons, la météo et les périodes de vacances scolaires.

Objectifs

- Aller à la rencontre des personnes et groupes là où ils se trouvent
- Assurer une présence accessible aux populations concernées et une fonction de prévention dans les lieux et espaces publics
- Être à l'écoute des personnes qui rencontrent des difficultés
- Favoriser et/ou accompagner la mise en place de projets
- Soutenir, orienter et accompagner les jeunes en difficulté.

Spécificités locales

En fonction du diagnostic local.

Sport pour tous

Description

Cette activité vise à permettre l'accès à des salles de gymnastique ou terrains de sport en dehors des heures d'utilisation scolaire ou par des groupes constitués ou non.

Le sport est plutôt pratiqué dans un esprit ludique, de « fair play » et de rencontre que de compétition. Cette action atteste la primauté accordée aux relations sociales, et la moindre importance allouée aux résultats sportifs. Elle permet une pratique de loisir sans les contraintes liées à la pratique en club. Il ne s'agit donc pas de faire du sport « pour le sport » mais bien pour créer un moment collectif convivial.

Sans rechercher l'excellence sportive, cette action offre aux utilisateurs la possibilité de pratiquer le sport dans des structures où chacun a sa place, quelles que soient ses aptitudes physiques, son appartenance sociale ou son âge.

Cette activité permet également aux TSHM de travailler sur des aspects collectifs et de prévention en transmettant les valeurs positives liées à la pratique sportive (esprit d'équipe, solidarité, dépassement de soi). S'ils le souhaitent les jeunes peuvent être orientés vers des clubs afin d'intensifier leur pratique sportive.

Objectifs

- Répondre à une demande des jeunes d'avoir un lieu pour la pratique du sport (football, basket, danse..).
- Créer et maintenir un lien avec un maximum de jeunes adultes sur la commune.
- Permettre de découvrir et de prendre goût à des pratiques sportives
- Offrir un accès gratuit à ces pratiques sportives
- Favoriser la mixité sociale des jeunes issus des différents quartiers de la commune. Les rencontres se réalisent dans un autre contexte que celui de l'environnement habituel.

Spécificités locales :

En fonction du diagnostic local.

Locaux en gestion accompagnée

Description

Ce dispositif consiste à permettre aux jeunes de réaliser certains de leurs projets en bénéficiant d'un local. Il s'agit pour les groupes de jeunes de monter un projet clair afin d'obtenir le local en question.

Le groupe bénéficie d'un accompagnement par un travailleur social hors murs. Les locaux sont mis à disposition par la commune ou des privés. Le propriétaire du local, la FASE, le groupe de jeunes et les parents des jeunes mineurs signent une convention définissant les conditions de la mise à disposition du local. Une contrepartie est demandée aux jeunes sous la forme de participation à la vie communale.

L'accès au local est limité dans le temps et est déterminé en fonction de l'évolution du projet et de l'âge des participants. Les jeunes disposent du local dans les limites convenues et sont en contact régulier avec le travailleur social hors murs, soit en fonction de leurs sollicitations, soit au gré des visites spontanées de celui-ci. Le travailleur social aide à l'organisation du groupe, s'assure de l'existence d'un projet et de sa réalisation. Il s'assure également que les règles du jeu définies dans la convention soient respectées. Il encourage les utilisateurs à faire des rencontres, des échanges, des partenariats, à appuyer des groupes moins expérimentés, etc... en fonction de leurs autonomies et des compétences de ceux-ci.

Les jeunes apportent leur matériel dans le local et ils en sont responsables.

Même si l'existence d'un projet est majoritairement une condition afin de se voir octroyé un local il arrive, dans certain cas et avec l'accord des partenaires concernés, qu'un groupe se voit autorisé à fréquenter un local sans projet clairement abouti. Dans ce cas les TSHM s'emploieront à appuyer les jeunes dans la concrétisation de ce projet.

Objectifs

- Intégrer des jeunes dans le tissu associatif et culturel local.
- Développer des dynamiques collectives et créatives
- Favoriser la prise d'autonomie des jeunes.

Spécificités locales

En fonction du diagnostic local.

« Petits Jobs »

Description

L'outil « petits jobs » est utilisé dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les petits jobs s'adressent prioritairement à des jeunes en rupture de formation.

Pour les travailleurs sociaux, c'est un outil permettant d'entrer en relation avec les jeunes, et de faire avec eux un travail d'accompagnement socio-éducatif correspondant aux besoins et aux ressources de chacun.

Cet objectif est en lien étroit avec la politique cantonale concernant les jeunes en rupture (au plan du partenariat Etat- FASE Contrat de Prestations.)

Les petits jobs ne sont pas utilisés pour les « coups de pouce » qui s'organisent principalement autour de manifestations (promotions, vogues, fêtes de la musique, ...), auxquels les TSHM peuvent être associés et dont la rémunération s'apparente à de l'argent de poche.

Objectifs

L'action a pour objectifs généraux de :

- Etre en lien avec les jeunes en situation précaire et de rupture
- Permettre aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir utiles, reconnus et soutenus
- Faciliter l'insertion sociale des jeunes.
- Faire le relais entre jeunes et institutions, notamment en direction des structures communales et cantonales.
- Découvrir des aptitudes professionnelles et sociales
- Mettre en avant le travail comme valeur et comme façon positive de gagner de l'argent
- Permettre un premier pas dans une démarche d'orientation

Les « Petits jobs » sont également parfois l'occasion d'obtenir une part du financement d'un camp ou d'une action particulière.

Cette action vise à une remise dans le circuit actif des jeunes concernés en consolidant leurs aptitudes à s'insérer dans un parcours professionnel ou de formation. La démarche consiste à confronter les jeunes aux exigences de la vie active. Elle vise à la responsabilisation individuelle et collective, ainsi qu'à l'autonomie.

Spécificités locales

En fonction du diagnostic local.

Chantiers éducatifs

Description

Contrairement aux petits jobs qui sont des mandats ponctuels et de courte durée, les chantiers éducatifs sont en général réalisés sur des périodes plus longues. Les chantiers permettent entre autres aux professionnels de mieux accompagner les jeunes dans la définition de leurs projets professionnels. Le contact plus régulier consolide et renforce la qualité du lien. De plus, l'apprentissage de nouvelles techniques peut éveiller des intérêts voire même des vocations.

Un des points positifs ressortant de certains chantiers est le fait que les jeunes évoluent dans des espaces publics et peuvent donc donner d'eux-mêmes une image positive. Cela est l'occasion d'entrer en relation avec des habitants et des travailleurs dans un autre environnement que celui habituellement fréquenté.

Le fait de travailler pour un résultat visible et destiné à perdurer peut également influencer positivement l'attitude des jeunes face à ce même espace public.

Objectifs

- S'initier à l'apprentissage de nouvelles techniques et à la manipulation d'outils
- Se confronter à la population et donner une image positive par son attitude dans le travail
- Prendre des responsabilités et acquérir une plus grande autonomie
- Faire preuve d'une plus grande régularité et d'endurance
- Découvrir de nouvelles capacités
- Renforcer le rapport à l'autorité, savoir se faire comprendre et négocier

Spécificités locales

En fonction du diagnostic local.

Description

Les cours et les stages font partie des outils à disposition des TSHM pour appuyer les jeunes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit de faciliter l'accès à des places de stage de plus ou moins longue durée. Dans ces démarches il a été constaté qu'un appui scolaire parallèle à la participation des jeunes à des stages était important afin de pouvoir recommencer une activité professionnelle ou une formation dans les meilleures conditions.

Il s'agit ici d'un outil relativement spécifique qui doit être mis en place et encadré par du personnel compétent dans le champ de l'enseignement. Ces appuis scolaires sont mis en place uniquement si les jeunes ne sont pas aptes à suivre un cursus dans une institution reconnue. Ils doivent également avoir comme but de permettre aux jeunes de reprendre un cursus qualifiant dans une structure d'enseignement.

Objectifs

L'activité professionnelle dans les stages a pour objectifs de :

- S'intégrer dans une équipe de travail
- Acquérir des savoir-faire et savoir-être propres à la profession concernée et transposable à d'autres activités professionnelles.
- Garder la motivation sur plusieurs mois, tenir sur la longueur en termes d'activité professionnelle (assiduité, ponctualité, régularité, endurance)

Les cours de remise à niveau scolaire ont pour objectifs de :

- Reprendre ou atteindre un niveau de fin de 9ème pour être en mesure de passer un test d'aptitude nécessaire à l'entrée en apprentissage
- Acquérir des notions de base dans la maîtrise des outils de communication
- Être capable de trouver des informations de manière autonome
- Donner un sens aux informations trouvées, être capable de discernement et d'esprit critique

Spécificités locales

En fonction du diagnostic local.

Local en accueil libre

Description

Le local en accueil libre est un espace de rencontres protégé où les jeunes peuvent apprendre à vivre en collectivité et en harmonie avec d'autres personnes de leurs âges, mais aussi exprimer leurs besoins et leurs difficultés à des professionnels qui peuvent devenir des personnes de référence pour eux. Les travailleurs sociaux proposent une aide à la réalisation d'initiatives individuelles et/ou collectives. Ces lieux sont également propices à la mise en place d'ateliers spécifiques et thématiques.

L'encadrement est assuré par des travailleurs sociaux hors murs, des assistants socio-éducatifs et des moniteurs.

Ces lieux sont ouverts plusieurs jours par semaine, selon un horaire adapté aux besoins des jeunes.

Hors des ouvertures, ces locaux peuvent être utilisés pour des entretiens individuels avec certains jeunes, qui peuvent s'avérer nécessaires pour aider à trouver des solutions concernant des problématiques spécifiques.

Dans les communes pourvues de centres de loisirs et de maisons de quartier, le local d'accueil libre peut viser à compléter l'existant en visant une population spécifique, comme par exemple les jeunes adultes. Dans les communes sans centres de loisirs, le local d'accueil libre est destiné à un public plus large et vise à pallier momentanément à l'absence de centre.

Objectifs

- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- Développer la sociabilité des jeunes.
- Repérer et agir sur des situations problématiques collectives ou individuelles.
- Etre en lien avec les utilisateurs, rester à l'écoute des demandes et faire émaner des projets éventuels.

Spécificités locales

En fonction du diagnostic local.

Participation et soutien aux manifestations

Description

La mise en œuvre de cet outil peut revêtir, selon le contexte, plusieurs formes :
A travers l'organisation d'un festival, d'une manifestation, l'idée est de permettre aux jeunes de participer à ces fêtes et animations ;

Actions de proximité donnant lieu à des démarches en amont et aval, telles des actions de type éducatif ou de « petits jobs », destinées à créer une relation avec l'ensemble de la population de la commune ;

Veiller à faire régner une bonne entente entre les participants et à favoriser l'accès au plus grand nombre de jeunes concernés ;

Le travailleur social assure la liaison avec les services concernés et fait circuler les informations relatives aux différentes manifestations ;

Les temps de travail afférents sont déterminés en fonction de la spécificité de chaque action. Ils peuvent faire l'objet d'un décompte séparé dont la couverture financière est assurée par la commune mandante.

Objectifs

- Participer aux manifestations et fêtes communales ou locales. Ces manifestations sont avant tout l'occasion de partages, de rencontres avec l'ensemble des habitants, et permettent de s'inscrire dans la vie culturelle et artistique de la commune.
- Il s'agit aussi de permettre l'expression d'une citoyenneté active en exerçant une activité utile et valorisante au sein de la commune dans le cadre de travaux du type « petits jobs ».
- Cette démarche assure également une fonction de prévention. Elle vise à réduire les risques liés aux consommations de produits et substances nocives pouvant engendrer des dépendances et mettant en danger les individus et leurs proches.

Spécificités locales

En fonction du diagnostic local.

Séjours de ruptures

Description

Ce sont des séjours qui vont chercher l'étrange non loin de chez nous en cassant avec la réalité quotidienne. Sachant que certains jeunes peuvent rester cantonnés à leur quartier, nous pouvons facilement imaginer que de partir à la découverte d'un autre environnement peut représenter une perte de repères importante.

Il ne s'agit pas d'offrir des camps de vacances mais d'accompagner des groupes de jeunes dans la construction et la réalisation d'un projet. L'investissement des jeunes est donc une condition sine qua non à la mise en place des séjours. L'assiduité, l'implication, la négociation et l'élaboration collective sont donc des objectifs importants dans la préparation.

La durée des séjours, le type d'activité réalisée et les lieux sont construits avec les groupes de jeunes concernés.

Objectifs

- Permettre la rupture avec le quotidien et les actions négatives de certains jeunes sur un territoire.
- Apporter des outils et de la matière afin de faciliter la réflexion de ces jeunes quant à leur comportement citoyen.
- Favoriser le contact et la confiance des jeunes avec les TSHM pour créer un lien en vue d'une meilleure intégration de ces jeunes.
- Accompagner les jeunes dans la construction d'un projet.
- Le résultat attendu à court terme est un changement de leur comportement, élément indispensable à leur intégration tant sociale que professionnelle.

Spécificités locales

En fonction du diagnostic local.

Accompagnement projets

Description

Il s'agit avant tout pour les TSHM de se rendre disponibles pour les demandes faites par les jeunes. Les compétences des TSHM ainsi que leur excellente connaissance des possibilités de nombreux partenaires en font des ressources particulièrement intéressantes pour les jeunes.

Objectifs

Accompagner des groupes de jeunes ou des personnes dans la réalisation de leurs projets.

En plus de toutes les autres actions réalisées ou potentielles, il est important que les TSHM gardent une disponibilité afin de pouvoir appuyer les jeunes dans la concrétisation de leurs projets.

Si le développement d'un nouveau projet passe par une phase de gestation au sein de l'équipe TSHM cela doit être fait en accord avec le groupe de pilotage.

Spécificités locales

En fonction du diagnostic local.

Soutien individuel

Description

Le soutien proposé est basé sur un soutien individualisé, une écoute attentive et active, un comportement respectueux et non jugeant face aux diverses problématiques et aux situations souvent complexes auxquelles sont confrontés certains jeunes. C'est à travers cette relation en construction que l'on observe l'émergence des facultés du jeune à s'engager dans un projet et qu'il trouve souvent par lui-même la résolution de problèmes qui lui apparaissaient insurmontables au départ.

Toute demande et résolution de problèmes passe obligatoirement par le travail que fait le jeune sur la valorisation de son image (notamment sortir de l'échec). Il est accompagné en cela par les professionnels dans une relation personnalisée. Lors des premiers contacts, le jeune fait le choix du professionnel avec lequel il développe cette affinité privilégiée. Le professionnel définit alors avec le jeune un objectif à atteindre. Dès lors que celui-ci est atteint, un nouvel objectif est formulé ou l'accompagnement individuel est considéré comme terminé. Le travailleur social veille à garder un lien avec le jeune.

En fonction des situations des jeunes, un accompagnement visant à passer le relais aux institutions concernées est mis en place. Ce soutien intervient de manière complémentaire aux solutions existantes et ne doit en aucun cas vouloir se substituer aux autres institutions.

Ce travail est centré sur les individus mais se doit de prendre en compte le contexte dans lequel ceux-ci évoluent. Cela peut notamment impliquer un travail important avec les familles.

Objectif

- Développer les compétences personnelles
- Faciliter l'accès aux ressources institutionnelles.
- Réduire les risques de rupture, d'exclusion.

Spécificités locales

En fonction du diagnostic local.

VI/ Organisation :

Groupe de pilotage

Le groupe de pilotage est l'organe décisionnel du dispositif TSHM. Il a pour but de fixer les orientations de l'action en lien avec les observations faites par les TSHM sur le terrain.

Il est composé de représentants de la commune et de la FASE.

Il se réunit sur demande des membres mais au minimum deux fois par année.

Les ordres du jour ainsi que les procès verbaux des séances passées sont transmis à l'ensemble des membres au plus tard deux semaines avant la date du prochain groupe de pilotage

Pour la commune XXX les membres du groupe de pilotage sont :

- o -
- o -
- o -
- o -
- o -

Organisation interne

Afin d'assurer l'action la plus adéquate possible, l'équipe est composée et organisée de la manière suivante :

- o - ...

Selon les besoins, la FASE peut s'appuyer sur des groupes ressources

Documents produits

Les documents produits par l'équipe, destinés à faciliter la compréhension de l'action par l'ensemble de la population et à servir d'aide à la décision des autorités politiques sont notamment les suivants :

- **Rapport annuel :**

- il retrace les événements marquant de l'année, il peut donner accès aux comptes et au budget, il propose une analyse de la situation et des perspectives pour l'avenir.

- **Programme d'action :**

- il pose le cadre de l'action, en relation avec les missions et priorités définies, pour l'année à venir.

- **Fiches projets :**

- elles détaillent les projets proposés afin de permettre aux autorités de se positionner.

- **Documents de réflexion :**

- il s'agit des diagnostics ou des analyses de terrain qui s'ajoutent aux textes précédents en fonction des besoins identifiés. Ils sont produits par les équipes TSHM en collaboration avec les coordinateurs de région FASE. Ils ont pour buts de permettre une meilleure définition des orientations politiques locales.

La forme et les modes de diffusion des documents sont décidés lors des groupes de pilotage.

VII/ Annexe

1/ Liste des répondants

Pour la commune

Fonction
Nom
Adresse
Mail
Téléphone

Pour la FASe

Fonction
Nom
Adresse
Mail
Téléphone

Pour l'équipe

Fonction
Nom
Adresse
Mail
Téléphone

3/ Convention de prêt de locaux

Plan d'action 2014-2015

Objectifs opérationnels

1. Préparer les jeunes à intégrer la structure de la Forge.

Exemples d'actions :

- entretien TSHM-Jeunes visant à présenter dans le détail ce à quoi les bénéficiaires pourraient s'attendre en intégrant la Forge.
- une « séance d'information » préparant l'entrée dans le processus Forge afin de solliciter la dynamique collective entre pairs dans un processus d'insertion professionnelle « bas-seuil »

Résultats attendus :

- Réduire le phénomène de rupture dans le processus d'insertion professionnelle de la Forge

Qui ? :

- Cet objectif sera piloté par les TSHM en collaboration avec la Forge.

2. Soutenir l'AJAV (Association Jeunes Adultes Versoix).

Exemples d'actions :

- Continuer un coaching de l'association dans le développement de projet avec une prise de recul permettant de travailler l'autonomisation de ses membres.

Résultats attendus :

- Conduire l'association à une autonomie au niveau de sa gouvernance et de la réalisation de ses objectifs

Qui ? :

- TSHM

3. Développer l'utilisation de l'Espace quartier par les habitants

Exemples d'actions :

- Développer les actions du « groupe quartier ».
- Développer un programme d'actions.
- Ouverture d'une buvette.

Résultats attendus :

- Les animations de l'espace quartier correspondent aux besoins des habitants du quartier.

Qui ?

- TSHM en collaboration avec le pilote du projet « Passerelles »,

4. Préparation du passage à la majorité des jeunes fréquentant le Centre de Rencontres.

Exemples d'actions :

- Continuer la réflexion autour de la problématique
- Dès septembre 2014, pour les jeunes qui atteignent la majorité entre septembre et décembre pourront continuer à fréquenter le Rado jusqu'à fin décembre.
- Pour ceux qui atteignent la majorité entre janvier et juin, idem, pourront fréquenter le Rado jusqu'à fin juin.

Résultats attendus :

- Renforcement des liens entre professionnels.
- Faciliter le passage à la majorité.

Qui ?

- L'association et les TSHM

5. Sensibiliser les parents aux questions liées aux réseaux sociaux (projet Prévention parents).

Exemples d'actions :

- Réflexion autour de la question du « que peut faire mon ados lorsque je ne le vois pas »
- Elaboration d'une campagne de prévention des parents à travers des moyens originaux
- Renforcement de la collaboration réseau autour de cette problématique

Résultats attendus :

- Les parents sont sensibilisés aux questions liées à l'utilisation des réseaux sociaux etc...

Qui ?

- Objectif piloté par les TSHM, en partenariat avec le RADO. Collaboration de la police municipale de Versoix, Lionel Chassagnot pour le CO Colombières, Sylvain Gysler pour le primaire et d'action innocence.

| lundi | | mardi | | | Mercredi | | jeudi | | vendredi | | | samedi | | dimanche | |
|-------|-----------|-------|-------|-----------|-----------|-----------|-------|-----------|----------|-------|-----------|-----------|-----------|----------|-------|
| fixes | variables | fixes | fixes | variables | variables | variables | fixes | variables | fixes | fixes | variables | variables | variables | | 08:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 09:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 10:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 11:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 12:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 13:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 14:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 15:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 16:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 17:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 18:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 19:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 20:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 21:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 22:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 23:00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 30 |
| | | | | | | | | | | | | | | | 00:00 |

Légende

- Accueil libre Passerelle
- Accueil libre Caves de Bon Séjour
- Accueil libre salle de sport CO Colombières
- Cadre horaire des tournées de rues. Les tournées sont organisées selon un planning spécifique.
- Jours sans activités régulières
- Projets, actions quartier Pelotière



Présences de rue TSHM VERSOIX

Total d'heures par an :

903 heures

Période été (avril, mai, juin, juillet, août septembre et octobre): 21h/semaine.

Période hiver (novembre, décembre, janvier, février et mars) : 21h/semaine.